

Préface

Depuis le mois de novembre 1968, ou plus précisément depuis le jour où j'ai présenté l'avis d'une motion en vue de la création d'un Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse, on m'a très souvent interrogé sur les motifs qui m'avaient poussé à proposer une enquête semblable. Je rappellerai que je n'ai pas cessé, durant toute ma vie, de porter attention aux moyens d'information; d'ailleurs toute personne qui s'engage activement dans la vie publique se rend vite compte que l'influence des *mass media* est animée d'une puissance de pénétration très étendue. J'avais noté qu'on ne s'était jamais soucié de brosser un tableau d'ensemble des *media* du pays. La plupart des gens s'accordaient à dire que la liberté de la presse postulait un certain sens des responsabilités, mais rares étaient ceux qui avaient jamais pris la peine de définir ces responsabilités. Il m'était aussi apparu que le Parlement pouvait fournir à la population canadienne l'instrument idéal qui lui permet de trancher enfin la question de savoir si elle avait la presse dont elle avait besoin, ou tout simplement la presse qu'elle méritait.

Au départ, nous avons envisagé de restreindre cette étude au seul monde des imprimés, mais il existait une interaction si forte entre ce monde particulier et celui des *media* électroniques qu'il nous fallut, pour ne pas la priver de toute signification, étendre la portée de l'enquête à toutes les formes de moyens de communications de masse. Pour ce qui est des *media* électroniques, nous nous sommes attachés surtout à étudier leurs relations avec l'ensemble des moyens de communications.

Les éditeurs de journaux nous ont en particulier déclaré, et ce de façon incessante, qu'ils ne sollicitaient pas de traitement de faveur du gouvernement. Nous les croyons volontiers, d'autant plus qu'ils n'ont besoin d'aucune faveur particulière. Et pourtant, à l'époque même où notre Comité exécutait ses travaux, le Congrès des États-Unis, dans un pays où la presse est également florissante, promulguait une Loi pour la conservation des journaux qui, à toutes fins pratiques, légitimait et encourageait les concentrations d'entreprises de presse. La mesure a été approuvée sans difficulté par les deux Chambres américaines et l'opinion populaire a attribué ce phénomène, en partie du moins, au fait que les hommes politiques comptent énormément sur les *mass media* et sur le rôle qu'ils peuvent jouer sur le plan pratique, lorsqu'ils ont à briguer de nouveau les suffrages de leurs électeurs.